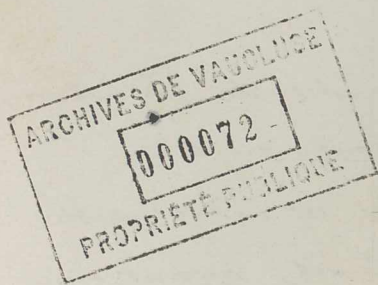


1. 8  
Procès-verbal d'enquête sur le projet  
d'affectation à la construction d'un théâtre, par  
la commune d'Orange, d'une parcelle de terrain  
à prendre sur la partie sud de la promenade  
S<sup>t</sup> Martin.

Ouvert le 2 Juillet 1882, à 9 heures du matin.

Clôture le même jour, à 5 heures du soir.



Le deux juillet, à neuf heures du matin,  
Nous soussigné, Morenas Eugène, Conducteur  
des Ponts et Chaussées, à Orange, nommé  
Commissaire-Enquêteur, par Monsieur le Sous-  
Préfet d'Orange, en date du 19 juin 1882, à  
l'effet de recevoir les observations des intéressés au  
projet ci-dessus désigné;

Avons ouvert notre procès-verbal d'enquête  
et reçu dans le courant de la journée:

- 1<sup>o</sup>. Une protestation signée de Biliotti, qui nous avons annexé à  
notre procès-verbal sous le N<sup>o</sup> 1.
- 2<sup>o</sup>. Une déclaration portant les signatures de M. M. Millet Emile,  
Millet aîné, Millet Abel, Vial, Monier-Vinard, J. Soussière  
et Ripert. Cette déclaration est annexé au procès-verbal sous le N<sup>o</sup> 2.
- 3<sup>o</sup>. Une protestation de 75 habitants de la ville d'Orange, également  
jointe au dossier sous le N<sup>o</sup> 3.

Et le même jour, à cinq heures du soir, nous  
avons clos le présent procès-verbal

A Orange, ce jour, mois et an que dessus.

Morenas



## Avis du Commissaire-enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur soussigné;

Vu l'avant-projet présenté par M<sup>r</sup> Brudoy  
Architecte à Orignou, pour la construction d'un  
théâtre à l'extrémité sud du Cours S<sup>t</sup> Martin, à  
Orange;

Vu les lieux;

Vu les réclamations ci-jointes de 83 habitants  
de la ville d'Orange, contre cet avant-projet;

Considérant qu'un théâtre est indispensable,  
dans une ville de plus de 10000 âmes, ayant une  
importante garnison qu'on peut considérer comme  
définitivement acquise à la ville;

Considérant que le théâtre projeté ne réduira  
que de 30 mètres l'allée principale du Cours S<sup>t</sup> Martin  
qui a 400 mètres de longueur; que ce Cours, d'une  
surface totale d'environ 24000 mètres carrés est  
largement suffisant pour les marchés et qu'on peut,  
sans inconvénient, affecter 480 mètres carrés de sa  
surface à la construction projetée;

Considérant que la façade du théâtre aura  
16 mètres de largeur et 17 mètres de hauteur et que  
ces dimensions sont bien en rapport avec la belle allée  
centrale du Cours S<sup>t</sup> Martin qui a 20<sup>m</sup> 60 de largeur;

Considérant que la rivière de la Mayne  
coulant à 430 mètres au nord du théâtre, le sera  
à proximité de ce monument en cas d'incendie;

Considérant enfin que la ville, en établissant  
les constructions sur son terrain, réalise une économie  
considérable;

Émet un avis favorable au projet de construction  
d'un théâtre, à l'extrémité sud de la promenade  
du Cours S<sup>t</sup> Martin.

A Orange, le 2 juillet 1882

Morenas  
